



COMMISSION VOILE

## FICHE REGATIERS NMR 00

### *Principes généraux*

#### **1. Les régatiers et le club nautique**

Le Club Nautique de la Marine à Toulon est un club affilié à la FFV. Il délivre donc des licences voiles au profit des membres du club mais aussi de toute personne qui en fait la demande.

Le CNMT encourage la pratique sportive, conformément au protocole d'accord du 14 janvier 1982 relatif aux prestations fournies par les armées pour la pratique d'activités sportives, et modèle de convention concernant l'utilisation d'installations et d'équipements sportifs des armées par des personnes morales publiques ou privées, et à l'accord cadre du 04 mars 2014 pour le développement de la pratique sportive pour tous et le sport de haut niveau.

Le soutien du CNMT se traduit par :

- ✓ L'organisation de régates ;
- ✓ La mise à disposition de voiliers ou embarcations du CNMT;
- ✓ La prise en charge partielle ou totale de frais.

Le soutien est prioritairement accordé au personnel militaire en activité, dans la limite des disponibilités opérationnelles. Le soutien de l'activité régates est prévue au règlement intérieur, règlement auquel il convient de se référer en priorité.

#### **2. Le CNMT et les clubs / associations de la région**

Le CNMT est affilié à la FFV sous le numéro **C83026**. Un mot de passe permet d'effectuer les opérations liées aux régates par les outils informatiques de la FFV (licence, inscription régates, calcul des points de régates,...). Ce mot de passe est détenu par l'équipe de direction de la commission voile.

*Si cette fiche ne vous semble pas à jour, merci de l'indiquer et de formuler une nouvelle proposition à pf83000@gmail.com*

Le **CNMT est membre du YCF**. A ce titre une régata annuelle est « patronnée » par le YCF. En 2015, le gagnant de cette régata est récompensé par une tape de bouche et un invitation au YCF (Paris).

Le CNMT est membre de **l'association CVAT**, Challenge Voile Aire Toulonnaise ([www.cvatoulon.fr](http://www.cvatoulon.fr)) dont l'objectif est de promouvoir l'activité régata sur l'aire toulonnaise. Cette participation est payante.

Les régatiers peuvent être membre sur leur demande de **l'association ARMT**, Association des Régatiers de la Marine à Toulon ([www.armtoulon.fr](http://www.armtoulon.fr)), structure associative en soutien du CNMT. L'inscription y est gratuite.

Enfin, les régatiers peuvent bénéficier d'un soutien conduit par le « **Partenariat Mécénat Voiles** », pour certaines activités régates.

### 3. Les voiliers du CNMT, les jauges et les associations

Selon la nature des régates, il peut être nécessaire de conduire des pré-inscriptions avec des structures portant l'activité d'une série de bateau.

Au 01 août 2015,

- ✓ Le voilier SIRIUS est inscrit à la classe des 31.7 ;
- ✓ Le voilier EPSILON est inscrit à la classe des SF3200.

Au 01 août 2015,

- ✓ Le voilier EPSILON est jaugé IRC4 auprès de l'UNCL ([www.uncl.com](http://www.uncl.com))

### 4. Le régatier du CNMT

Le site internet du CNMT est la référence du CNMT. L'ensemble de la documentation, les photos et avis de course, les liens utiles sont aussi mis sur le portail [www.armtoulon.fr](http://www.armtoulon.fr).

Le régatier, pour pouvoir bénéficier directement du soutien du CNMT, doit :

- ✓ A jour de sa licence FFV « habitable » prise au CNMT ;
- ✓ Avoir les patrons « régates » adaptés pour pouvoir skipper un voilier du club en régata ; Certains voiliers peuvent nécessiter de plus une reconnaissance de qualification par le « boat manager » s'il est désigné ;
- ✓ Être à jour de ses cotisations au club, et en respecter les consignes générales ;
- ✓ Participer de manière active à la vie du Club, en participant régulièrement à l'entretien des bateaux régates ou à l'organisation des régates.

Signé

*La commission voile du CNMT*